

INTÉRIALE

Rapport

ESG 2022

Article 29 loi Energie Climat

Soumis à la Commission finances et risques du 19 juin 2023

Approuvé par le Conseil d'administration du 28 juin 2023

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	4
A.1 RESUME DE LA DEMARCHE	4
A.2 CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE	8
A.3 PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION	9
A.4 ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI.....	9
B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR	11
C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	11
C.1 SITUATION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2022	11
C.2 ANALYSE ESG	12
LEXIQUE	14

AVANT PROPOS

Depuis 2015, la loi française impose la publication d'informations sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement, notamment en ce qui concerne les risques climatiques et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'article 29 de la loi n°2019-1147, appelée loi Energie Climat, renforce les exigences de transparence des investisseurs en matière ESG à travers une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement et par la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

INTÉRIALE est une mutuelle régie par le code de la mutualité et assujettie aux dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat, codifié à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier. Le présent rapport est établi en vertu des dispositions prévues à l'article D.533-16-1 du même code. Sa structure est normée et suit le plan type défini par l'annexe A de l'instruction 2022-I-24 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

L'objectif de ce rapport est de présenter une information détaillée sur les dispositions prises par INTÉRIALE pour prendre en compte les enjeux ESG dans sa politique d'investissement et au-delà de ce périmètre réglementaire.

Le présent rapport décrit l'engagement de la mutuelle en faveur de la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone ainsi que son engagement en faveur d'une économie sociale et solidaire, sa gestion responsable des ressources et les critères de choix de ses investissements, sa politique RSE et sa gouvernance.

A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

A.1 Résumé de la démarche

A.1.1 Défis climatiques et environnementaux

INTÉRIALE est totalement engagée dans la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone. Elle agit à plusieurs niveaux : elle œuvre à la réduction des ressources utilisées dans le cadre de ses activités, elle oriente ses investissements vers des produits respectueux des critères environnementaux et sociétaux, elle sensibilise ses collaborateurs et élus à l'urgence climatique et enfin elle est marraine du Grand Défi et contribue à la création d'un nouveau modèle économique.

A.1.1.1 Gestion responsable des ressources

INTÉRIALE a mis en place une charte de « Développement durable fournisseurs » dont l'objectif est de :

- Privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilités sociétales et environnementales liées à leurs activités, tout en respectant les règles de concurrence ;
- Intégrer des critères de développement durable dans les processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs ;
- Formaliser, quand cela est possible, ces principes via une clause de développement durable dans les contrats signés avec les fournisseurs ;
- Effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leurs performances sociétales et environnementales ;
- Augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociétale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue.

Cette charte est intégrée dans le dossier d'appel d'offres communiqué par la mutuelle lors de chaque mise en concurrence pour l'achat de bien ou de service. La charte signée par les répondants les engage sur plusieurs thématiques notamment en ce qui concerne l'environnement.

INTÉRIALE est attentive à l'économie des ressources utilisées dans le cadre de ses activités. Ce principe est appliqué à toutes les décisions prises par la Direction générale et déployé par la Direction des achats et moyens généraux. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre permettant notamment une réduction de la consommation d'énergie, telles que :

- La réduction des surfaces de l'immobilier d'exploitation permettant des économies sur la consommation de l'électricité et du gaz de chauffage provenant des systèmes de chauffage urbain. Ainsi, les surfaces occupées du site de Toulouse Balma ont diminué de 20% (soit -334 m²) en 2021 et les surfaces occupées du siège social (Paris) ont diminué de 31% (soit -747 m²) en 2023 ;
- Le plafonnement de la température de chauffage à 19°C dans les bureaux et les parties communes en coordination avec les bailleurs ;
- La mise en place de dispositif de contrôle de l'éclairage par la mise en place de système de détection de présence permettant de n'éclairer que les espaces occupés ;
- Le remplacement des éclairages à haute consommation énergétique par des LED, que ce soit au niveau du siège social, des centres de gestion mais également dans les agences situées sur l'ensemble du territoire national ;
- Le remplacement progressif des sèche-mains automatiques par des sèche-mains en tissu ; ce remplacement est d'ores et déjà effectif au siège social ;
- La fermeture progressive d'agences au profit de l'utilisation d'espaces de coworking. En 2022, 2 agences ont été fermées et 1 espace de coworking a été mis à disposition de la force commerciale.

D'autres mesures ont été déployées pour réduire l'utilisation de ressources au quotidien. Ainsi, la rationalisation du parc d'imprimantes et le remplacement des anciens modèles par des modèles moins énergivores intégrant un mode « Veille » efficace et équipés d'un système de lecteur de badge contribuent à limiter la consommation énergétique et ont permis une baisse significative de la consommation de papier et des cartouches d'encre. La consommation annuelle de pages s'élevait à 3,2 millions en 2019 contre 1,2 millions en 2021, soit 2 millions de pages économisées par an. Cette tendance à la baisse s'est confirmée en 2022 avec une diminution des impressions de 170 000 pages. La baisse du nombre d'impressions s'est par conséquent traduite par une baisse du nombre de cartouches d'encre utilisées.

La mutuelle a également noué un partenariat avec l'association « Café Joyeux » qui contribue à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et favorise l'utilisation d'un café sourcé de manière durable. Ce partenariat s'est traduit par le remplacement des distributeurs de boissons mis à disposition des salariés au siège social et sur les sites de gestion de Lille et Balma par des machines à café utilisant du café en grain « Café Joyeux ». Cette démarche pérenne a permis notamment la suppression de l'utilisation des capsules jugées préjudiciables

pour l'environnement. Dans ce même cadre, la mutuelle veille à réduire son usage interne de consommables à usage unique tels les gobelets en plastique.

INTÉRIALE est également engagée dans une démarche responsable de gestion de ses déchets et de recyclage. Un renforcement du système de tri des déchets a été initié dès 2021, des poubelles de tri ont été installées début 2022 sur l'ensemble des sites. Des actions de type « cleaning-week » sont régulièrement organisées pour inciter les salariés à trier et mettre au recyclage les documents dont ils n'ont plus l'utilité. Cette démarche permet également de les sensibiliser à la réduction de l'utilisation du papier. INTÉRIALE favorise par ailleurs le recours à des sociétés employant des personnes en situation de handicap pour le recyclage du matériel informatique ou l'impression de documents à destination de ses adhérents lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

La politique de gestion de la flotte automobile d'INTÉRIALE a été adaptée pour mieux répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Une nouvelle charte du conducteur a été rédigée et un nouveau catalogue de véhicules a été mis à disposition des collaborateurs éligibles à une voiture de fonction proposant une gamme de voitures hybrides et électriques. Afin d'encourager l'utilisation de véhicules de fonction électriques, INTÉRIALE a décidé la prise en charge jusqu'à 3000€ de frais pour l'installation d'une borne de recharge électrique au domicile du collaborateur.

De manière générale, des réflexions sont systématiquement menées par les responsables lors de travaux d'aménagement ou d'entretien sur les différents sites, afin d'évaluer et de prioriser les opportunités les moins énergivores possibles permettant de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la mutuelle.

A.1.1.2 Gestion responsable des investissements

INTÉRIALE s'engage à faire évoluer son portefeuille d'investissement vers des produits responsables et respectueux de l'environnement via une approche « Best in Class » qui consiste à privilégier les entreprises qui sont les mieux notées d'un point de vue des critères ESG ou qui démontrent les plus fortes convictions ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) au sein de leurs secteurs d'activités.

Ainsi, la politique d'investissements d'INTÉRIALE en faveur de la transition vers une économie plus durable se traduit par des investissements dans des fonds qui bénéficient de labels certifiant les démarches d'intégration des critères ESG. Ainsi, près de 22% des encours en fonds d'investissements détenus bénéficient de labels tels que ISR, FNG, LUXFLAG (cf. § A.4.2). Par ailleurs, dans le cadre du choix de ses opérations d'investissement financier, INTÉRIALE est également amenée à exclure des opérations jugées non respectueuses des enjeux de durabilité en particulier en ce qui concerne les fonds non cotés.

Les critères ESG sont pris en compte et privilégiés dans le cadre des investissements immobiliers réalisés par la mutuelle. A ce titre, INTÉRIALE s'est engagée fin 2021 dans la construction d'un immeuble d'exploitation dans la métropole lilloise pour y baser ses équipes locales, programme qui bénéficiera du label BREEAM VERY GOOD et RT 2012 -30%.

A.1.1.3 Sensibilisation à l'urgence climatique

INTÉRIALE a également consolidé sa démarche écologique durable en y intégrant « La Fresque du climat », atelier interactif qui permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques et donne les clés pour déclencher des actions constructives. Cinq ateliers ont ainsi été organisés pour les collaborateurs en 2022 et un atelier avec les administrateurs du Groupe début 2023.

En complément de cette démarche, des éco-ateliers ont été organisés avec les salariés afin de recenser leurs suggestions permettant de réduire l'empreinte carbone.

INTÉRIALE a ainsi renforcé la sensibilisation des salariés aux enjeux de la transition écologique grâce à une compréhension partagée du défi que représentent les changements climatiques.

A l'issue de ces ateliers, une vingtaine d'actions à court terme ont été identifiées et présélectionnées touchant plusieurs thématiques telles que l'immobilier et l'énergie, le numérique, l'organisation du travail et le transport, l'alimentation et les engagements associatifs. Ces actions vont faire l'objet d'une priorisation pour une mise en œuvre effective à compter de l'année 2023.

Les collaborateurs sont également sensibilisés et encouragés aux écogestes du quotidien tels que : éteindre les ordinateurs et les écrans, éviter le suréquipement professionnel, réguler l'utilisation de l'eau courante, surfer « vert » en limitant le nombre d'onglets ouvert dans le navigateur internet, réduire l'envoi de mails et vider régulièrement la corbeille électronique, trier et archiver les dossiers numériques et papiers.

A.1.1.4 Le Grand Défi pour la planète

En 2021, INTÉRIALE a décidé de s'engager dans l'aventure du « Grand Défi des entreprises pour la planète » en devenant marraine de cette initiative indépendante visant à impliquer les entreprises dans la transition environnementale à travers la formulation de 100 propositions d'actions prioritaires. De février à juin 2022, le Groupe a impliqué ses collaborateurs à travers un processus de consultation sur le « Grand Défi » et des éco-ateliers ont parallèlement été mis en place pour réfléchir aux actions de RSE à mener au sein du Groupe.

Pour INTÉRIALE, chacun a un rôle à jouer et il était essentiel de permettre à tous de proposer des solutions concrètes pour aider notre planète. Presque 600 contributions ont ainsi été apportées par les collaborateurs du Groupe au « Grand Défi », dont la consultation a rencontré un vif succès avec plus de 65 000 contributions au total. Les propositions retenues ont été diffusées dès février 2023 aux décideurs des sphères publiques, dans les domaines touchant l'entreprise mais aussi son environnement territorial, sectoriel ou législatif.

A.1.2 Défis sociaux

INTÉRIALE, en tant que structure engagée de l'économie sociale et solidaire, s'adapte continuellement aux nouveaux enjeux sociétaux et innove afin de contribuer à la construction d'un monde durable où chacun peut trouver sa place. Sa politique RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), placée au cœur de sa stratégie, se traduit par des actions concrètes largement renforcées en 2022.

En mars 2023, le groupe INTÉRIALE a créé une Direction du capital humain et de la RSE, preuve de sa volonté d'inscrire les enjeux humains et sociétaux au plus haut niveau de sa stratégie. Une création essentielle pour accompagner les évolutions induites par la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC).

Des partenariats pour l'inclusion

Le Groupe INTÉRIALE, profondément investi en faveur de la diversité et de l'inclusion, a noué des partenariats forts avec des associations et des institutions qui œuvrent elles aussi pour une société plus solidaire. Parmi ces partenaires de longue date figure par exemple l'association FLAG ! qui lutte contre toute forme de discrimination à l'encontre des gays, des lesbiennes et des personnes transgenres au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, des polices municipales et des services de pompiers. Autre partenaire historique, l'association Femmes de l'Intérieur, qui rassemble les cadres supérieurs du ministère de l'Intérieur en situation de responsabilité qui souhaitent promouvoir une meilleure égalité professionnelle femmes-hommes et une entraide intergénérationnelle qui transcendent les corps et les statuts. Dans le cadre de ce partenariat, INTÉRIALE a pu accueillir, fin juin 2022, l'Assemblée générale de l'association, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le programme de coaching « Les Talentueuses » qui permet de former les nouvelles dirigeantes de la fonction publique.

Une politique RH en accord avec les évolutions sociétales

Promouvoir la parentalité, la diversité et l'inclusion du handicap

INTÉRIALE avait confirmé sa volonté d'agir en faveur de l'inclusion de tous dans le monde du travail en rejoignant, dès 2021, les signataires des chartes de la parentalité et de la diversité. Fortement engagé dans ces domaines, le Groupe l'est également pour l'inclusion du handicap.

En 2022, INTÉRIALE a ainsi poursuivi la sensibilisation de ses collaborateurs à ce sujet en renouvelant sa participation à la « Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées », en novembre, avec l'organisation d'un « Duoday » qui a permis l'accueil de trois personnes en situation de handicap en duo avec un collaborateur, aux côtés de trois structures investies dans ce domaine : les Cafés Joyeux, les Papillons Blancs et l'Agapei. Un événement phare pour le Groupe qui a également créé un comité de pilotage dédié et nommé une référente sur cette thématique.

Être parent et salarié d'INTÉRIALE relève de deux sphères, la vie privée et la vie professionnelle, à concilier l'une avec l'autre. Le guide de la parentalité mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'INTÉRIALE, permet de rappeler les démarches et les dispositions au sein de la mutuelle. Le guide se décline en trois temps : attendre l'enfant, les congés et absences liés à l'arrivée de l'enfant et le retour dans l'entreprise.

Promouvoir l'égalité professionnelle

INTÉRIALE a également poursuivi son engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes, avec la signature, début 2022, d'un accord sur la promotion de l'égalité professionnelle portant sur 4 axes clés (l'embauche, la promotion, la rémunération effective, l'articulation vie professionnelle et vie personnelle et familiale), déployés au quotidien parallèlement à des actions de sensibilisation des collaborateurs et de formation des managers. Les avancées en la matière se traduisent également au sein des instances politiques, avec un Conseil d'administration paritaire (12 femmes et 13 hommes) depuis son renouvellement partiel en juin 2022. INTÉRIALE a obtenu en 2022 une note de 86/100 à l'index égalité femmes-hommes.

Favoriser le bien être, la fluidité et l'intelligence collective

En 2022, afin d'accompagner la transformation du monde du travail et poursuivre son engagement comme entreprise responsable, INTÉRIALE a procédé à la signature d'une charte proposant trois jours de télétravail à ses collaborateurs ainsi qu'à la refonte de ses bureaux parisiens, afin de proposer un système de Flex Office propice à la fluidité des échanges professionnels et à l'intelligence collective. Ce réaménagement sur une

surface réduite a été conçu en co-construction avec les collaborateurs afin de prendre en compte les besoins et les usages de ces derniers. Livrés en janvier 2023, les bureaux mettent à leur disposition de larges open spaces, des espaces de réunion ou de confidentialité, une bibliothèque pour travailler au calme ainsi qu'une salle de repos. Un concept adapté aux nouveaux modes de travail qui favorise les échanges et les interactions comme le décroisement des équipes, tout en permettant à chacun de concilier vie professionnelle et vie personnelle. INTÉRIALE a ainsi permis de concilier le souhait de ses collaborateurs de demeurer au cœur de Paris sur un site situé à proximité de multiples réseaux de transport, tout en maîtrisant ses frais de gestion.

INTÉRIALE a également mis en place une « Charte du bien travailler ensemble », coconstruite avec l'ensemble des collaborateurs, elle a permis d'instaurer un cadre de travail propice à l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et à l'instauration d'une culture managériale commune. Composée de cinq règles d'or, dont le respect du droit à la déconnexion, la charte est un outil précieux pour les nouveaux arrivés comme un guide permanent pour les autres, elle est la définition de la meilleure façon de travailler ensemble.

Dans le même esprit d'accompagnement du collaborateur, INTÉRIALE a adopté la solution « Lily Facilite La Vie » depuis novembre 2021 dans le but d'améliorer le cadre de vie quotidienne à la fois personnel et professionnel des collaborateurs d'INTÉRIALE. A travers un accès personnalisé à la plateforme, les collaborateurs peuvent bénéficier d'un accompagnement de vie personnalisé à travers quatre univers : famille, domicile, aidant et dé-stress.

Le bien être est aussi des moments passés en famille, avec des proches ou des amis, à cet effet, INTÉRIALE offre à ces collaborateurs des jours de congés supplémentaires : le lundi de Pentecôte et les deux demi-journées ouvrées qui précèdent les 25 et 31 décembre.

Les résultats du premier baromètre social publié en mars 2022 ont fait état d'une mobilisation remarquable avec un taux de participation de 76% des salariés et ont permis de partager les forces de l'équipage INTÉRIALE telles que le plaisir au travail (80% des répondants) et un management valorisant (77% des répondants) et définir les actions permettant de répondre aux attentes des collaborateurs telles la priorisation des projets, les moments de convivialité et la politique salariale.

Le pouvoir d'achat

Par ailleurs, dans le cadre d'un dialogue social constructif, un accord de mise en place d'une prime de partage de la valeur pour l'année 2022 a également été conclu. Cet accord a su concilier les impératifs économiques de la mutuelle avec les enjeux d'amélioration du pouvoir d'achat des collaborateurs d'INTÉRIALE.

La santé des collaborateurs

Soucieuse de préserver le capital santé de ses collaborateurs, INTÉRIALE a inscrit une formation obligatoire pour l'ensemble de ses salariés portant sur « Les bons gestes et postures à adopter au (télé)travail ». En effet, le travail sur écran et l'adoption d'une position statique peuvent être facteurs de nombreux problèmes tels que des troubles oculaires ou musculo-squelettiques liés à des mauvaises habitudes qu'il convient de combattre.

D'autre part, afin d'encourager l'activité sportive, INTÉRIALE propose à ses collaborateurs des cours gratuits de Pilates et de Yoga animés par des professionnels diplômés. Les cours sont dispensés deux fois par semaine sur les sites de gestion de Lille et de Toulouse Balma. INTÉRIALE a également financé la participation de 19 de ses salariées qui le souhaitaient à « La Parisienne », évènement qui met le sport et la santé à l'honneur en soutenant la recherche pour le cancer du sein.

La santé des adhérents

L'engagement mutualiste d'INTÉRIALE ne se limite pas uniquement au remboursement de frais de soins. La mutuelle est fortement investie, depuis de nombreuses années déjà, dans des actions de prévention santé au bénéfice de ses adhérents et a fait le choix de renforcer son intervention et les services proposés dans ce domaine. L'activité de prévention est désormais exercée dans le cadre d'une mutuelle dédiée de livre III, Prévention plurielle, créée au dernier trimestre 2020 et dotée d'un comité scientifique composé d'experts indépendants du secteur sanitaire, social et médico-social, comité qui apporte son expertise et qui oriente l'ensemble des dispositifs, services et contenus pédagogiques mis à disposition des adhérents de façon opérationnelle depuis le 1er janvier 2022. Le premier colloque scientifique de Prévention plurielle s'est tenu le 28 juin 2022 avec trois ateliers de travail sur les thèmes : 1) santé mentale : stress, anxiété et pensées suicidaires, 2) maladies chroniques : résilience et maintien dans l'emploi, 3) augmenter son capital santé : fatigue, ressourcement et lien avec le burn out.

Les agents de la fonction publique sont particulièrement exposés aux problématiques de maladies chroniques, aux troubles du sommeil, à des douleurs musculosquelettiques mais également à un sentiment de mal-être, voire de symptômes dépressifs. Depuis janvier 2022, un nouveau programme nommé « Impulsion Santé » a été lancé et vise à remettre la prévention et l'éducation à un meilleur équilibre de vie au cœur du quotidien des adhérents et leur permettre de devenir acteurs de leur propre santé. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier d'un programme de prévention décliné en trois thématiques clés : santé mentale, maladies chroniques et capital santé. Depuis les premiers mois de déploiement, près de 500 adhérents ont bénéficié d'un accompagnement par des infirmiers et infirmières formés au coaching motivationnel et aux spécificités professionnelles des adhérents d'INTÉRIALE, près de 3 000 connexions au portail de Prévention plurielle ont été enregistrées, 200 actions de prévention terrain ont touché 6 000 agents du ministère de l'Intérieur, enfin 3 000 actions de prévention terrain dans 15 villes ont permis de toucher près de 50 000 jeunes.

A.1.3 La gouvernance

La solidarité et le caractère démocratique de la gouvernance sont deux éléments socles du modèle mutualiste, rappelés par le chapitre préliminaire du code de la mutualité (article L 110-1). Cette démocratie s'exerce selon le principe d'égalité entre les adhérents.

La gouvernance d'Intériale repose sur les principes introduits par la directive Solvabilité II :

- Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle portent la responsabilité de l'éclairage des choix, de la définition et la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel) mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clés participent en fonction de leur périmètre au pilotage et à la surveillance de l'activité ;
- Les exigences de compétence et d'honorabilité des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle se compose des instances suivantes :

- DGLab (comité exécutif) composé de neuf membres qui se réunissent hebdomadairement ;
- Cockpit Groupe, réunissant le top management, dont la mission est d'assurer notamment le partage de l'information et l'adhésion au projet d'entreprise ;
- Cockpit LMDE dont l'objectif est le pilotage opérationnel de la Business Unit LMDE ;
- Cockpit Prévention plurielle dont l'objectif est le pilotage opérationnel de la stratégie de prévention du Groupe ;
- Comité ITE-Lead réunissant l'ensemble de la communauté managériale ;
- Comités spécialisés opérationnels permettant d'associer aux travaux des expertises nécessaires, de traiter avec une plus grande profondeur les sujets et de préparer les travaux des commissions politiques.

Ces différentes instances favorisent l'engagement des collaborateurs dans la transformation de l'entreprise, contribuant à forger la nouvelle communauté managériale « ITE Lead ». La communauté ITE Lead est partie prenante dans la co-construction d'une nouvelle culture d'entreprise reposant sur l'autonomie et la responsabilisation personnelle, le lien entre les collaborateurs, l'intelligence collective et la confiance envers les talents d'INTÉRIALE.

Le Conseil d'administration affiche une parité parfaite sur un nombre impair de 25 administrateurs (13 hommes et 12 femmes). Cette parité découle d'une volonté d'INTÉRIALE allant au-delà des exigences réglementaires (40% minimum du sexe le plus faiblement représenté).

Le Président du Conseil d'administration d'INTÉRIALE, M. Gilles Bachelier, par ailleurs Président de la Commission de formation de la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), tient particulièrement à l'engagement de la mutuelle en faveur de la compétence individuelle et collective des élus. Le plan de formation des administrateurs et des délégués permet à chacun de construire un véritable parcours de formation personnalisé et adapté à ses engagements respectifs. A l'instar des collaborateurs, les administrateurs ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux climatiques dispensée par l'association française « Fresque du climat ».

A ce titre, les instances dirigeantes de la mutuelle ont identifié dans la cartographie des risques Top-management le risque de « non-prise en compte des impacts du changement climatique sur nos métiers » comme étant un risque prioritaire. INTÉRIALE a d'ores et déjà pris la mesure de l'impact potentiel du risque climatique sur la consommation des frais de soins et sur les arrêts de travail (des actions de prévention sont d'ores et déjà proposées aux adhérents soit à travers un parcours individualisé soit avec un accompagnement d'un professionnel de santé) et dans le cadre des investissements financiers qu'elle réalise (sélection d'actifs non cotés et des fonds actions sur la base de critères ESG, construction d'un immeuble de bureaux à Lille respectant les dernières normes environnementales).

A.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

INTÉRIALE informe ses adhérents sur les critères ESG pris en compte par la mutuelle dans le cadre de ses activités et ses investissements à travers la publication annuelle du présent rapport Article 29 sur son site internet officiel.

A.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En 2022, INTÉRIALE gère l'intégralité de ses placements en interne et ne dispose donc pas de mandats de gestion.

A.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

A.4.1 Politique RSE

INTÉRIALE est marraine engagée du Grand Défi des entreprises pour la planète pour contribuer à l'enjeu social de l'urgence climatique. C'est une initiative participative inédite qui fédère les acteurs du monde de l'entreprise et de la société civile autour d'un objectif commun : la formulation de 100 propositions d'actions prioritaires pour accélérer la transition de l'économie vers un modèle durable.

Convaincue de sa responsabilité d'employeur, INTÉRIALE a impliqué de façon concrète ses collaborateurs en les engageant dans la première des trois grandes étapes du Grand Défi (consultation, délibération et diffusion des propositions aux sphères économiques et politiques). Le processus de consultation leur a été ouvert dès le mois de février 2022 durant lequel ils ont pu faire part de leurs propositions dans au moins deux domaines tels que la gouvernance, le management, la finance et l'investissement, la communication et la vente. En parallèle, des ateliers de co-construction ont été mis en place afin de réfléchir collectivement aux actions de RSE à mener au sein du groupe.

Totalement engagée dans le bien-être de ses collaborateurs et la promotion de la diversité, INTÉRIALE est signataire de la charte de la parentalité et de la charte de la diversité.

La charte de la parentalité, initiée par l'Observatoire de la Qualité de vie au travail en 2008, encourage une approche inclusive et promeut un environnement permettant tant aux collaboratrices qu'aux collaborateurs de concilier vie personnelle et vie professionnelle. En rejoignant les 700 signataires de la Charte, INTÉRIALE s'engage à prendre en compte l'ensemble des cycles de la parentalité, sous toutes ses formes (monoparentalité, homoparentalité, familles recomposées, aidants familiaux, grands-parents actifs, etc.). Cet engagement permet aux salariés-parents de bénéficier d'un environnement favorable, facteur de mieux-vivre, de motivation, de performance et fonctionnant comme un véritable levier pour créer de la valeur et de la solidarité au sein de la mutuelle.

La charte de la diversité, qui rassemble plus de 4000 organisations, vise à engager les signataires dans une démarche volontariste à agir, au-delà du cadre légal en vigueur, en faveur de la diversité. Elle permet la représentation des multiples composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité. En luttant contre les différents aspects de discriminations, INTÉRIALE déploie des actions concrètes et réitère ses valeurs de fraternité et d'entraide.

Soucieuse de fournir des produits et services de qualité à ses adhérents et accroître la satisfaction de l'ensemble de ses parties prenantes, INTÉRIALE est depuis six ans certifiée ISO 9001 - 2015 sur l'ensemble de ses processus métiers : a) Gestion et suivi de la relation adhérents du régime obligatoire de la fonction publique d'Etat et b) Gestion, conception, vente et suivi de la relation adhérents de la complémentaire santé et prévoyance de l'ensemble de la population adhérente de la mutuelle. Cette certification s'applique à l'ensemble de ses sites : siège social, centres de gestion et agences y compris celles situées dans les DROM-COM.

L'organisation internationale de normalisation (ISO) permet, à travers les normes ISO, de couvrir l'ensemble des aspects économiques, environnementaux et sociétaux. Ainsi l'organisation a identifié pour chaque objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies les normes permettant d'y contribuer. Ainsi la norme ISO 9001 - 2015 contribue aux quatre objectifs de développement durable suivants :

- ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production responsables ;
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

INTÉRIALE contribue à ses objectifs à travers notamment sa politique achats, sa politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, son dispositif de gestion responsable des ressources telles que la réduction de sa consommation énergétique.

A.4.2 Politique d'investissement

La démarche volontariste d'INTÉRIALE dans l'investissement durable se traduit à travers plusieurs opérations bénéficiant de labels de prise en compte de critères ESG.

Ainsi, le projet immobilier en cours de construction dans la métropole lilloise bénéficiera de la certification « Breeam Very Good & Well », certification environnementale britannique délivrée par le « Building Research Establishment » visant à évaluer la performance environnementale des bâtiments neufs et rénovés et respectera les normes de la « RT2012-30% » qui fixe les exigences de moyens et de résultats en matière de conception des bâtiments, de confort et de consommation d'énergie.

INTÉRIALE s'investit pour accélérer la croissance de jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental ainsi que la transformation « positive » d'entreprises plus matures qui s'engagent dans un processus de transformation pour générer davantage d'impact social et environnemental à travers « Mutuelles Impact ».

« Mutuelles Impact » est le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social. Fonds créé à l'initiative de la Mutualité Française, financé par 64 mutuelles et 3 acteurs publics : Eurométropole de Strasbourg, Banque des Territoires et e-Meuse santé.

La politique d'investissements d'INTÉRIALE en faveur de la transition vers une économie plus durable se traduit également par ses investissements dans des fonds qui bénéficient de labels certifiant les démarches d'intégration des critères ESG. Ainsi, près de 24,8% des encours en fonds d'investissements détenus bénéficient de labels :

- **ISR** (Investissement Socialement Responsable) : créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des finances dans le but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets ;
- **FNG** : norme de qualité élevée pour les fonds socialement responsables vendus dans les pays germanophones. Il garantit aux investisseurs qu'une méthodologie de gestion ISR robuste a été appliquée, en attribuant 0, 1, 2 ou 3 étoiles aux fonds primés sur la base d'une méthode de notation complète ;
- **LUXFLAG** : label mis en place par « The Luxembourg Finance Labelling Agency », association indépendante et internationale à but non lucratif qui soutient la finance durable, dont l'objectif des labels est de rassurer les investisseurs et inciter les entreprises à développer une activité responsable ;
- **Finansol** : label créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne. Il repose sur des critères de solidarité et de transparence, il assure que l'épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à communiquer une information fiable sur le produit labellisé et les activités soutenues ;
- **French Impact** : impulsé en janvier 2018 par le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale et par le ministère de la Transition écologique et solidaire, French Impact accélère et valorise les projets à fort impact social et environnemental issus des territoires : identification et animation d'une communauté de futures « licornes » engagées dans la recherche d'impact social et environnemental réel et mesurable ainsi que la facilitation à l'accès aux financements privés et publics grâce à des fonds d'investissement sous bannière French Impact.

Fonds d'investissement	Labels		
2I SELECTION C	ISR		
OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE I	ISR	FNG	
BDL CONVICTIONS C			LUXFLAG
AMPLEGEST PRICING POWER IC	ISR		
MANDARINE OPPORTUNITES I	ISR		
UNI-GLOBAL EQS EURO RA-EUR	ISR		
RENAISSANCE EUROPE I			LUXFLAG
GENERALI FCP EUROSE	ISR		
FONDS MUTUELLES IMPACT FNMF	Finansol	French Impact	

B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR

L'engagement d'INTÉRIALE dans une politique d'investissement à impact environnemental et social est matérialisé à travers la classification de près de 61% de ses fonds selon les critères déterminés par les articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Le règlement européen SFDR (ou règlement Disclosure), entré en vigueur le 10 mars 2021, a pour objectif de renforcer et d'harmoniser les obligations de transparence et de publication notamment d'informations relatives aux produits d'investissement. La classification des produits d'investissement permet aux investisseurs d'identifier et de comparer les stratégies d'investissement durable en leur fournissant une information transparente sur les caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers et sur la durabilité de leurs investissements ou de leurs objectifs.

Les produits financiers peuvent ainsi être classés en trois catégories selon les critères des articles 6, 8 et 9 du règlement SFDR ci-après :

- Article 6 : le produit financier n'a pas d'objectif de durabilité, il ne répond ni aux critères définis par l'article 8 ni à ceux définis par l'article 9 ;
- Article 8 : le produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Le portefeuille de fonds d'investissement d'INTÉRIALE est classé ci-après :

Fonds éligibles à la classification	Nombre de fonds	Valeur de marché en €	Proportion des encours
Article 6	13	22 139 186	39%
Article 8	17	29 683 670	52%
Article 9	3	5 437 379	9%
Total	33	57 260 235	100%

A titre d'exemples, INTÉRIALE a investi dans le fonds « SWEN Infra Multi-Select », classé article 8, qui finance les infrastructures essentielles de demain pour promouvoir une économie viable et durable à faible émission de carbone limitant l'impact du changement climatique et a investi dans le fonds « Mutuelles Impact », classé article 9, dédié à la santé et au médico-social.

INTÉRIALE s'oriente vers une politique de maximisation de la proportion des fonds de type articles 8 et 9 au sein de son portefeuille de fonds d'investissement. Une politique d'exclusion des fonds article 6 au sens SFDR et de transition vers des fonds de type articles 8 et 9 est en cours de mise en place.

C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

C.1 Situation du portefeuille au 31/12/2022

INTÉRIALE s'assure qu'elle dispose des actifs nécessaires pour faire face à ses engagements envers ses adhérents. Les placements sont gérés au profit des assurés dans le but d'atteindre un rendement conforme aux projections du business plan. L'allocation des actifs suppose un niveau de risque acceptable, approuvé par le Conseil d'administration, afin de s'assurer que les chocs financiers ne compromettent pas la solvabilité, la capacité à faire face aux engagements et à poursuivre l'activité d'assurance.

Au 31/12/2022, le total des placements d'INTÉRIALE, y compris trésorerie et dépôts, s'élève à 368,2 M€ répartis de la manière suivante entre les différentes classes d'actifs :

Actif	Montant en €	Allocation en %
Obligations	187 348 530	51%
Actions	14 000 844	4%
Fonds	50 815 549	14%
Autres	26 820 512	7%
Trésorerie	8 498 989	2%
Autres dépôts	25 015 125	7%
Immobilier	55 729 409	15%
Total	368 228 958	100%

Le portefeuille de placements de la mutuelle est principalement composé d'obligations (51%), d'immobilier (15%) et de fonds d'investissement (14%).

C.2 Analyse ESG

L'approche consiste à définir une répartition des investissements par secteur en les classant par code NACE pour mettre en évidence les vulnérabilités potentielles du portefeuille en identifiant les actifs susceptibles d'être le plus exposés au risque climatique et les autres secteurs d'intérêts.

Cette classification est basée sur la classification via les codes NACE réalisée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le cadre de son exercice de pilote climatique achevé en 2021, dont l'objectif est d'identifier les secteurs qui pourraient être pertinents pour les politiques d'atténuation du changement climatique.

L'ACPR définit six secteurs liés au climat en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement énergétique et de la classification des risques de fuite de carbone (combustibles fossiles, services publics, énergivores, logement transports, agriculture).

Le tableau ci-dessous (Stefano Battiston 2017) résume la correspondance entre les codes NACE et le secteur considéré sensible au climat.

CPRS sector	NACE codes
1-fossil-fuel	05, 06, 08.92, 09.10, 19, 35.2, 46.71, 47.3, 49.5
2-utility electricity	35.11, 35.12, 35.13
3-energy-intensive	07.1, 07.29, 08.9, 08.93, 08.99, 10.2, 10.41, 10.62, 10.81, 10.86, 11.01, 11.02, 11.04, 11.06, 13, 14, 15, 16.29, 17.11, 17.12, 17.24, 20.12, 20.13, 20.14, 20.15, 20.16, 20.17, 20.2, 20.42, 20.53, 20.59, 20.6, 21, 22.1, 23.1, 23.2, 23.3, 23.4, 23.5, 23.7, 23.91, 24.1, 24.2, 24.31, 24.4, 24.51, 24.53, 25.4, 25.7, 25.94, 25.99, 26, 27, 28, 32
4-buildings	23.6, 41.1, 41.2, 43.3, 43.9, 55, 68, 71.1
5-transportation	29, 30, 33.15, 33.16, 33.17, 42.1, 45, 49.1, 49.2, 49.3, 49.4, 50, 51, 52, 53, 77.1, 77.35
6-agriculture	01, 02, 03

Les entreprises émettrices de titres financiers peuvent être réparties en trois secteurs :

- Les secteurs sensibles : ce sont les secteurs les plus sensibles aux émissions de gaz à effet de serre ;
- Les autres secteurs d'intérêts : ce sont les secteurs dont les activités sont productrices, dans une moindre mesure, de gaz à effet de serre ;
- Les autres secteurs : ce sont les secteurs avec un impact plus faible que les secteurs précédents sur l'environnement.

Ainsi, sur la base de la classification des secteurs sensibles et d'intérêts réalisée par l'ACPR dans le cadre de son exercice pilote climatique 2020, INTÉRIALE détient 1% de son portefeuille dans des secteurs sensibles, 8% dans des secteurs d'intérêts alors que 91% sont investis dans les autres secteurs avec un impact plus faible sur l'environnement.

Secteurs d'activité	Valeur de marché en €	Poids
Secteurs sensibles	4 557 548	1%
Secteurs d'intérêts	26 497 343	8%
Autres secteurs	311 379 657	91%
Total	342 434 548	100%

Détail des investissements dans les secteurs sensibles et d'intérêts :

Secteurs	Activités	Valeur de marché en €	Poids
Secteurs sensibles	A01 - Culture et production animale, chasse et services annexes	-	0%
	B - Industries extractives	3 601 823	1%
	C19 - Cokéfaction et raffinage	193 188	0%
	C20 - Industrie chimique	-	0%
	C23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	762 537	0%
	C24 - Métallurgie	-	0%
	E37 - 39 - Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets	-	0%
Total secteurs sensibles		4 557 548	1%
Secteurs d'intérêts	C10-C12 - Industries alimentaires, fabrication de boissons, fabrication de produits à base de tabac	374 187	0%
	C22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	-	0%
	C25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	756 034	0%
	C29 - Industrie automobile	10 412 679	3%
	D35 - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5 966 012	2%
	F - Construction	5 712 586	2%
	G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	-	0%
	G46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	179 157	0%
	G47 - Commerces de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	3 096 688	1%
H49 - Transports terrestres et transport par conduites	-	0%	
Total secteurs d'intérêts		26 497 343	8%

80% des titres investis dans les secteurs sensibles arriveront à échéance dans moins d'un an.

LEXIQUE

Risque de durabilité : Tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Analyse extra-financière : Analyse qui vise à évaluer un acteur économique au-delà des critères financiers (rentabilité, croissance, etc.) en tenant compte de son impact sur l'environnement, la société et la gestion des ressources humaines.

Code NACE : La nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne désigne la classification des activités économiques en vigueur dans l'Union européenne. Il s'agit d'une nomenclature à quatre chiffres encadrant la collecte et la production d'une large palette de données statistiques relatives aux activités économiques notamment dans le domaine des statistiques économiques.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) : Ce sont les trois critères de l'analyse extra-financière qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie d'un acteur économique :

- Critères Environnementaux : tiennent compte de la gestion des déchets, des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux ;
- Critères Sociaux : tiennent compte des actes de prévention, de formations des collaborateurs, du respect du droit des employés, de la chaîne de sous-traitance et du dialogue social ;
- Critère de Gouvernance : visent à assurer l'indépendance du conseil d'administration, le bon fonctionnement de la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : Se traduit par l'intégration volontaire de critères sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises et dans leurs relations avec les parties prenantes tout en étant économiquement viables.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) : Ce terme rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.

